

à l'élaboration d'un texte de compromis sur cette question au cours de la prochaine session. Les discussions ont aussi permis d'examiner plus à fond les questions connexes des mesures provisoires à prendre en attendant la délimitation définitive, et le règlement des différends touchant la délimitation. Sur ce dernier point le Professeur Sohn (Etats-Unis) a présenté une série de suggestions utiles dans la recherche d'un compromis sur la question des exceptions au règlement juridictionnel des différends dans les cas de délimitation. Le groupe de négociation a pu faire une étude préliminaire des différents modèles proposés, mais devra en faire un examen plus approfondi à la huitième session.

Troisième Commission

1. Protection du milieu marin

Le désastre provoqué par l'échouement de l'Amoco Cadiz au large des côtes françaises, à la veille de la session de Genève, a amené plusieurs délégations à la Conférence à mieux se rendre compte de l'ampleur des dangers possibles et à se préoccuper davantage de la nécessité d'améliorer les mesures préventives en renforçant à la fois la procédure d'établissement de normes et les mesures d'application.

A Genève les participants ont abordé trois questions qui préoccupaient vivement le Canada: les pouvoirs d'établissement de normes de l'Etat côtier dans sa mer territoriale, ses pouvoirs de police dans sa zone économique exclusive et son droit d'intervention pour prévenir et contrôler la pollution causée par les accidents maritimes. Des amendements qui ne sont pas encore acceptés mais qui jouissent de la faveur de plusieurs délégations devraient répondre à ces préoccupations. Les propositions acceptées pendant la session ont été plus limitées, (mais ils marquent tout de même un progrès du point de vue de l'environnement marin). Elles visent entre autres à protéger les écosystèmes plus fragiles et à inclure dans les normes internationales la notification lors d'accident de mer.

A New York, la protection du milieu marin a enregistré des succès plus concrets encore. Une liste de propositions visant à modifier le TNCO et qui pourraient améliorer sensiblement les dispositions actuelles sur la pollution par les navires a reçu un appui substantiel. L'une, dérivant d'une proposition du Canada, prévoit le renforcement des pouvoirs d'inspection des normes par l'Etat côtier dans les cas d'infraction aux lois destinées à combattre la pollution dans la zone économique. D'autres portent sur l'adoption et l'application régionales de lois contre la pollution qui